

Division 1

Amendement F 100.300 -150'000 Traitement des autorités du CM

Amendement F 100.303 - 26'100

Cher Marcel, cher Philippe, je vous prie de croire que les propos qui suivent ne portent aucunement sur vos personnes, ni sur le travail et l'engagement dont vous faites preuve. Il s'agit du Budget 2017, et des rétributions de l'exécutif.

Monsieur le Président du CG, ...

2017 sera le début d'une nouvelle gouvernance pour la Ville – la fin d'un régime présidentiel, un exécutif plus restreint, mais plus collégial et plus professionnel.

Alors comment justifier une augmentation de 50% dans les rétributions du CM ?
Un budget qui passe de 805 K à 1.2 M pour les salaires et les charges sociales?
Je précise que je tiens compte ici des deux rubriques (et les deux amendements), qui sont liés.

Professionaliser le CM est une bonne chose, et en passant d'un taux d'activité de 20% à 40%, avec des dicastères spécifiques à gérer, les membres auront des responsabilités accrues.

Par contre, pour la présidence, le cahier de charges ne s'étend pas. Au contraire, on pourrait même dire qu'il s'allège. Or, on nous demande de continuer d'accorder un salaire de ministre, et même de l'augmenter de 245K à 300K pour 2017 (+21%)
Ce salaire correspond à celui d'un conseiller d'Etat, (ou d'une conseillère d'Etat), d'un magistrat qui répond de 340'000 habitant-e-s et qui gère un budget de plus de 3 Milliards. Tandis que pour Sion, il s'agit d'une population de 33'000, et un budget de 200 M.

Comment défendre un salaire présidentiel qui va encore passer de 245'000 à plus de 300'000 Fr quand des voix s'élèvent régulièrement dans cette salle pour diminuer les dépenses de l'Etat et restreindre les effectifs?

Certains parmi vous ici, chers collègues, demandent encore que l'on réduise la voilure pour assurer un taux d'autofinancement de 100% (quand nous avons prévu 92.7% pour 2017). Comment, en même temps, accepter une augmentation du budget de 50% pour les rétributions de l'exécutif de la ville ?

Comment pourrions-nous justifier une telle **rétribution** aux fidèles contribuables de Sion, tout en sachant parfaitement le niveau des **salaires** dans notre commune ?

Voir la page 20 du Rapport de la COGEST Budget 2017 : la répartition des revenus imposables pour 2014 (salaires médians)

- 67% de la population a un revenu imposable de moins 50'000 Fr / an (83% ont un revenu de moins de 70'000 Fr).

- Quand aux revenus imposables supérieurs à 200'000 et plus,... ils ne sont que 1% !

Oui, le salaire de la présidence fait déjà partie des 1% des revenus les plus élevés de Sion.

Etes-vous d'accord de l'augmenter encore ? Car c'est bien cela qu'on nous présente dans ce budget 2017.

L'AdG ne propose pas de coupe dans le salaire du président.

Au contraire, avec ces 2 amendements, nous proposons une modeste augmentation:

- la présidence pourrait passer de 245'000 à 270'000 p.an, ce qui est une augmentation de 10%, comme il a été suggéré par la motion P. Hauri en 2015.
- et il y a encore une augmentation généreuse pour le VP, et les autres membres du CM.

Au total, ces deux amendements augmentent les attributions du CM de 805'000 (B2016) à 1032 K (salaires et charges sociales comprises) pour 2017. C'est donc une augmentation de 28% de ces deux rubriques, au lieu de 50%, ce qui n'est pas négligeable.

Quant à la répartition entre la présidence et les autres membres du CM, nous ne pouvons que **proposer** une répartition – car c'est aux nouveaux élu-e-s de fixer les rémunérations par poste. Mais ces deux amendements constituent un paquet raisonnable, et une augmentation pondérée. Et ce serait une rétribution que je pourrais justifier auprès des Sédunoises et Sédunois.

L'AdG vous invite donc à soutenir ces deux amendements pour une augmentation raisonnable de la rétribution de notre nouveau conseil municipal.

Denyse Betchov

Le 20.12.16

Alliance de Gauche, CG-PCS de Sion